

## **Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide identique**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu les dispositions du règlement (UE) n°414/2013 de la Commission du 6 mai 2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) n°528/2012,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,*

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide identique*  
**AQUACEET PP,**

de la société

LABORATOIRES CEETAL

enregistrée sous le numéro

BC-CC029924-53

*Vu la décision du Directeur Général de l'Anses du 13 août 2021 concernant la famille de produits de référence ANTI-GERM HYDROGEN PEROXIDE BASED DISINFECTANTS PRODUCT FAMILY PT4, PT5 (AMM n°FR-2021-0034),*

*Considérant que la composition du produit AQUACEET PP est identique au produit ANTI-GERM AQUA (Méta SPC 3) de la famille de produits de référence susmentionnée,*

*Considérant que l'efficacité de la famille de produits de référence susmentionnée pour la désinfection de l'eau de boisson des animaux et la désinfection des surfaces par fumigation n'est pas démontrée par conséquent, le produit ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1, section b, point i du règlement (UE) N°528/2012 pour ces usages,*

**Article 1<sup>er</sup>**

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est interdite** en France.

<b>Informations générales du produit</b>	
<b>Nom commercial proposé</b>	AQUACEET PP
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	VAROGENE HM
<b>Demandeur</b>	LABORATOIRES CEETAL
<b>Formulation</b>	Autre liquide
<b>Organismes nuisibles cibles</b>	Bactéries
<b>Catégorie d'utilisateur</b>	Professionnels

A Maisons-Alfort, le **17 SEP. 2021**

  
**Charlotte GRASTILLEUR**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)